

Pensions

Les gens qui vivent avec leur pension doivent payer leur nourriture, leurs vêtements et leur logement. Ils n'ont pas épargné cela. Ils vivent en se procurant les aliments, les vêtements et les logements qui sont produits à leur époque. Peu importe les calculs ou les théories que vous échafaudiez, les pensions se payent au jour le jour. Ce que nous avons décidé en créant nos programmes de pension, comme la sécurité de vieillesse, le Régime de pensions du Canada, les régions de pensions de la Fonction publique et tous les autres, c'est que dans une économie comme la nôtre, il est parfaitement possible qu'une partie des revenus soit consacrée aux soins des enfants, une partie aux soins des malades et une partie au maintien de la sécurité des retraités, et cela n'aide en rien la cause de parler du niveau que devront atteindre les pensions en l'an 2000.

En l'an 2000, ce seront les biens et services produits en ce temps-là qui détermineront le niveau de vie des pensionnés. Je suis certain que lorsque Mackenzie King était premier ministre et qu'il jugeait bon que le salaire des députés s'élève à 4,000 dollars par année seulement, il aurait été scandalisé en pensant à ce que nous gagnons aujourd'hui.

Les gens comme Colin Brown aiment évoquer ce que pourraient être ces pensions dans 10 ou 20 ans, mais où en seront rendus les salaires dans 10 ou 20 ans? J'affirme qu'on fait de faux calculs dans cette danse des chiffres. Ce qui compte, c'est la production actuelle, et la production actuelle nous permet de le faire.

L'un des faits qui sont survenus récemment et qui démontrent que nous avons besoin d'une meilleure échelle d'indexation, et qui montrent également que même l'indexation ne place pas les retraités dans une position privilégiée, c'est ce que nous avons fait dans le cas de la pension d'invalidité des anciens combattants. En 1973, nous l'avons ramenée au salaire net moyen de cinq catégories de la Fonction publique. Certains d'entre nous voulaient—et des rapports nous donnaient raison—que cette formule soit appliquée année après année et que la pension demeure ainsi égale au salaire net moyen de ces cinq catégories. Le gouvernement n'a rien voulu savoir. Le gouvernement a fixé la pension à ce taux en 1973, puis l'a indexée à l'index des prix à la consommation.

Nous sommes parvenus au point où les anciens combattants qui touchent des pensions d'invalidité complètes obtiennent quelques centaines de dollars de moins que prévu selon la formule que nous acceptions en 1973. En somme, l'indexation intégrale de cette catégorie ne l'a pas placée dans une situation privilégiée. Elle leur permet de se procurer des biens et services acceptés en 1973, mais elle ne leur permet pas de partager une production accrue ou un niveau de vie amélioré. Je prétends donc que ceux qui s'opposent à l'indexation des pensions devraient s'opposer également aux majorations salariales et aux traitements plus élevés accordés aux administrateurs des compagnies d'assurances.

Chose certaine, l'indexation est un principe valable. C'est une excellente chose et je suis heureux de constater que le ministre a confirmé à nouveau que telle était la politique du gouvernement. Je suis heureux que le député de Hamilton-Ouest, j'ignore s'il croyait adresser un compliment ou constater une erreur, ait souligné le fait que cette déclaration approuve l'indexation plutôt que de la rejeter.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Quant aux propositions qui figurent dans cette déclaration, le ministre entend dans certains cas mettre fin à des abus. Il y a certes lieu d'appuyer une d'entre elles. Je voudrais faire quelques brèves remarques sur l'autre.

La proposition selon laquelle l'indexation d'une pension touchée en janvier est reliée à la durée du travail l'année précédente, la dernière année de travail, est parfaitement valable. L'idée qu'une personne puisse prendre sa retraite le 29 ou le 30 décembre, toucher sa pension complète et voir cette pension indexée deux ou trois jours plus tard, est tout simplement inacceptable. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord pour que l'indexation du premier chèque soit calculée au prorata.

● (1722)

Je suis bien obligé d'être d'accord avec ceux qui ont proposé que les pensions des personnes qui prennent leur retraite à 55 ans, après 30 ans de service, soient indexées, car ceux qui en ont profité étaient des gens haut placés. On a cité à la Chambre, il y a un moment, les initiales de l'une de ces personnes. Ce sont des gens qui ont abusé du système. Cela me tracasse un peu qu'on ait supprimé l'indexation pour les gens qui prennent leur retraite à 55 ans, car cela fait longtemps que je demande que cette règle s'applique aux retraités des Forces armées canadiennes et à ceux de la Gendarmerie royale du Canada.

Dans la plupart des cas, ces personnes n'ont pas pris d'autre emploi, elles sont à la retraite. Elles ont fait leurs années de service et devraient, à mon avis, avoir droit à cet avantage. Mais, si le gouvernement le leur refuse, il a, je trouve, tout à fait raison de le refuser au groupe de personnes favorisées de la Fonction publique, qui peuvent demander leur retraite à 55 ans, pourvu qu'elles aient 30 ans de service. Cette règle n'a pas donné lieu à tant d'abus que cela. Il a suffi de quelques-uns pour faire beaucoup de bruit.

De toute façon, comme je le disais tout à l'heure, je suis tout à fait d'accord pour que l'indexation soit calculée au prorata et je me prononcerai en faveur de la motion.

Venons-en maintenant aux propositions concernant la révision tous les trois ans. Cela signifie qu'en octobre prochain, le gouvernement va réétudier la situation et prendre une décision en fonction des données que lui donnent ses livres de comptes. Il établira le taux d'indexation pour les années 1979, 1980 et 1981 en tenant compte de ce qu'il peut se permettre pour les trois années suivantes, quitte, à l'occasion d'une révision en octobre 1981, à établir un nouveau taux pour les années 1982, 1983 et 1984.

Monsieur l'Orateur, je crains fort que le genre d'histoires que les journaux racontent à ce sujet n'effraie tous les pensionnés. Ils vont entendre dire que les pensions sont réduites, qu'il se passe quelque chose, qu'il y a des réductions. Ils vont comprendre les choses tout de travers et ils se diront que, soit, ils sont à l'abri pour les trois prochaines années, mais qu'advient-il ensuite? Dans le communiqué qu'il a distribué à l'extérieur de la Chambre, en plus de ce qu'il nous a dit à la Chambre, le ministre signale que le fonds—seulement la partie du fonds principal des employés—le compte de pension de retraite de la Fonction publique, non le compte inflationniste sur le côté—rapporte un excédent d'intérêts de 500 millions de dollars par an.